

*Article 21 du Règlement***LE DÉSARMEMENT**LA SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES  
NATIONS UNIES

**M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest):** Monsieur le Président, l'Assemblée générale des Nations Unies entame aujourd'hui la troisième semaine d'une session spéciale sur le désarmement. Cet événement n'a guère retenu l'attention malheureusement.

● (1410)

Le contrôle des armements est l'une des questions les plus importantes du monde actuellement, car les budgets militaires de l'ensemble des pays représentent 1 billion de dollars. Il y a eu 81 conflits localisés qui ont fait 20 millions de morts depuis la Deuxième Guerre mondiale. Certains gouvernements du tiers monde, dont celui de l'Éthiopie, consacrent leurs maigres ressources à nourrir et à armer leurs soldats pendant que le reste de la population meurt de faim.

La course aux armements, d'abord en Union soviétique, ensuite aux États-Unis, et plus tard dans le tiers monde, a anéanti l'espoir de pouvoir faire quelque chose. Dernièrement, le sommet de Moscou a toutefois redonné espoir au monde, car il a démontré qu'on pouvait mettre un terme à cette course à la destruction.

Il ne faudrait pas se contenter de croire que le désarmement est le moyen le plus sûr d'établir la paix dans le monde. L'histoire récente des débats sur ce sujet montre combien il est illusoire d'espérer un miracle.

Le temps viendra où les gouvernements pourront réduire leurs forces armées parce qu'ils se rendront compte que l'équilibre par la menace d'une destruction mutuelle n'est pas la seule voie qui leur est offerte.

\* \* \*

**LE TRANSPORT MARITIME**L'INDUSTRIE DE LA NAVIGATION DE CROISIÈRE DE LA  
COLOMBIE-BRITANNIQUE

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, songez un peu à la triste situation dans laquelle se trouve le ministre des Transports en second, originaire de la Colombie-Britannique, qui a été laissé de côté dans le différend éclaté sur la côte ouest au sujet de la menace que le projet de loi C-52 fait peser sur l'industrie de la navigation de croisière de cette province.

Vendredi dernier, le secrétaire parlementaire du véritable ministre des Transports (M. Thacker) a absolument garanti à la Chambre que tous les problèmes avaient été résolus. Il n'a pas tenu compte des observations de la présidente du Conseil du Trésor (M<sup>lle</sup> Carney) qui avait reconnu qu'il y avait un problème et avait promis de le résoudre avec le ministre des Finances (M. Wilson). Le ministre des Transports en second s'est contenté de dire aux gens de ce secteur de faire confiance aux conservateurs.

La Chambre maritime de la Colombie-Britannique, dont les représentants sont venus à Ottawa aujourd'hui pour s'entretenir avec les députés de cette province, n'est toutefois pas de cet avis. Elle demeure très préoccupée au sujet du projet de loi C-52 car il risque de compromettre le secteur de la navigation

de croisière qui rapporte directement 70 millions de dollars à la Colombie-Britannique. Elle veut des amendements au projet de loi.

J'exhorte le gouvernement à écouter attentivement les représentants de la côte ouest, à revoir le projet de loi C-52 et à présenter des amendements pour préserver ce secteur essentiel de la côte ouest.

\* \* \*

**LA VIE PRIVÉE**L'INTENTION DU GOUVERNEMENT DE LIMITER L'UTILISATION  
DU NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

**M. Bill Tupper (Nepean—Carleton):** Monsieur le Président, en réponse au rapport du comité permanent de la justice et aux préoccupations des parlementaires, la présidente du Conseil du Trésor (M<sup>lle</sup> Carney) a annoncé la semaine dernière que le gouvernement avait l'intention de limiter l'utilisation du numéro d'assurance sociale dans les institutions fédérales. Au cours des cinq prochaines années, l'utilisation en sera en effet réduite graduellement et limitée à l'administration des programmes de l'impôt, des pensions et des avantages sociaux.

Beaucoup de Canadiens s'estimaient et s'estiment encore menacés par l'utilisation du numéro d'assurance sociale comme identificateur universel, ce qui va au-delà de la fin pour laquelle il était initialement destiné. Je me réjouis de voir que le gouvernement prend des mesures pour inverser cette tendance. L'Association canadienne des consommateurs se réjouit elle aussi de cette décision du Conseil du Trésor qui lui paraît bonne pour les Canadiens.

Notre gouvernement se soucie de protéger la vie privée des Canadiens. J'espère que les autres paliers de gouvernement et le secteur privé suivront notre exemple et limiteront l'utilisation du numéro d'assurance sociale. Faisons disparaître cette «meNAS»...

\* \* \*

**LES AFFAIRES INDIENNES**LE REFUS D'ACCORDER À LA BANDE DE LA POINTE KETTLE LE  
CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DE LA BASE  
MILITAIRE

**M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, la voie qui mène à l'autonomie économique des bandes indiennes est semée d'obstacles. Prenons le cas de la bande de la pointe Kettle, dans le sud-ouest de l'Ontario. Elle essaie depuis trois ans de décrocher le contrat d'approvisionnement alimentaire de la base militaire des environs.

En 1985, la bande a établi la Stoney Kettle Management Company et l'a dotée de cadres et d'employés formés au collège local et dans le cadre de programmes gouvernementaux. En 1985 et en 1986, elle n'a pas remporté le contrat parce que le prix de sa soumission n'était pas le plus bas. Cette année, son prix était le plus bas, mais elle n'a pas eu plus de chance. Pourquoi, monsieur le Président? Parce que tout d'un coup les critères avaient inexplicablement changé. La bande a appris qu'elle ne répondait pas aux exigences en matière d'expérience.